



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 181

LE SÉNAT

Motion tendant à reconnaître le mois
de juin comme le Mois de sensibilisation
à la surdi-cécité—Ajournement du débat

Discours de

l'honorable Yonah Martin

Le mercredi 26 juin 2013

LE SÉNAT

Le mercredi 26 juin 2013

[Traduction]

LE SÉNAT

MOTION TENDANT À RECONNAÎTRE LE MOIS DE JUIN COMME LE MOIS DE SENSIBILISATION À LA SURDI-CÉCITÉ—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Yonah Martin, conformément au préavis donné le 12 juin 2013, propose :

Que le Sénat prenne note que le mois de juin est le mois de la naissance d'Helen Keller, une sourde et aveugle qui est connue dans le monde entier pour sa persévérance et ses accomplissements et qui représente une source d'inspiration commune, en particulier pour la communauté sourde et aveugle;

Que le Sénat désigne le mois de juin comme le « Mois de sensibilisation à la surdi-cécité » afin de sensibiliser le public aux questions relatives à la surdi-cécité et de reconnaître les contributions des Canadiens et Canadiennes sourds et aveugles.

— Honorables sénateurs, j'aimerais parler cinq minutes de cette motion tendant à reconnaître le mois de juin comme le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité.

Le mois de juin est le mois de la naissance d'Helen Keller, la personne sourde et aveugle la plus connue dans le monde. C'était une femme courtoise et héroïque dont la détermination et le leadership ont exercé une influence déterminante sur le monde et qui a inspiré d'autres personnes à suivre ses traces. Aux États-Unis, le 27 juin est la Journée Helen Keller, et cette journée est célébrée chaque année.

La Journée Helen Keller a été instaurée par le président Jimmy Carter en 1980. Depuis ce temps, beaucoup de progrès ont été accomplis et, en 2000, l'Ontario a adopté une loi visant à sensibiliser la population à ce que vivent les personnes sourdes et aveugles.

Honorables sénateurs, j'espère que vous serez d'avis qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral fasse de même.

C'est un honneur pour moi de parler de la motion visant à faire de juin le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité au Canada. Afin d'expliquer pourquoi l'instauration d'un tel mois est si importante, je cite l'ancien député provincial de l'Ontario, David Young, qui avait présenté le projet de loi d'initiative parlementaire qui a permis la désignation du Mois de sensibilisation à la surdi-cécité en Ontario :

[...] Je crois que cette mesure législative est un pas dans la bonne direction et qu'elle permettra d'améliorer la vie des Ontariens sourds et aveugles. Puisque juin deviendra le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, tous les politiciens vont l'inscrire à leur agenda et en feront la promotion dans leur région. Pourquoi? Parce que c'est ce qu'il convient de faire.

Honorables sénateurs, c'est effectivement la bonne chose à faire. L'adoption de cette motion contribuera grandement à la sensibilisation de la population canadienne. Qui plus est, nous reconnaitrons ainsi la force, le courage et le dévouement dont font

preuve chaque jour les personnes sourdes et aveugles, ainsi que les défis qu'elles surmontent au quotidien. L'instauration d'un mois en leur honneur compterait beaucoup pour elles, pour leurs proches et pour ceux qui collaborent étroitement avec elles.

Un récent rapport de Statistique Canada a révélé qu'environ 69 700 Canadiens âgés de plus de 12 ans sont complètement sourds et aveugles ou le sont à divers degrés, ce qui limite leurs activités quotidiennes. Les organisations qui leur offrent des services d'intervenants ont été en mesure d'identifier seulement 3 000 d'entre eux.

Il y a trois termes importants que j'aimerais maintenant définir, afin que vous puissiez mieux comprendre la communauté sourde et aveugle que la motion appuie.

Le premier terme est « surdi-cécité ». Une personne atteinte de surdi-cécité présente une déficience importante de la vue et de l'ouïe, ce qui se traduit par des difficultés importantes aux niveaux de l'évaluation de l'information et de la poursuite d'objectifs scolaires, professionnels, récréatifs et sociaux. La surdi-cécité est une incapacité unique et distincte de la surdité ou de la cécité. Une personne à la fois sourde et aveugle a besoin de services spécialisés, y compris des méthodes de communication adaptées.

Le deuxième terme est « intervenant ». Un intervenant fournit un service professionnel, rémunéré ou non, visant à faciliter l'interaction entre une personne atteinte de surdi-cécité et les autres gens et l'environnement. L'intervenant peut être appelé, entre autres, à fournir un accès à l'information — auditive, visuelle ou tactile — au moyen de diverses méthodes de communication en agissant comme guide voyant. Ces services sont fournis au moyen de la méthode de communication préférée de la personne atteinte de surdi-cécité. Il peut s'agir de systèmes tactiles d'interprétation gestuelle, du braille, des gros caractères, des tableaux de communication ou de toute autre méthode appropriée.

Le troisième terme est « service d'intervenant », autrement dit la prestation d'un service professionnel, payé ou non, qui facilite l'interaction entre une personne atteinte de surdi-cécité et les autres gens et l'environnement.

• (1840)

Le centre canadien Helen Keller et les foyers Cheshire du Club Rotary, cofondés par notre ex-collègue Vim Kochhar, sont des exemples d'excellents établissements. Les foyers Cheshire du Club Rotary sont les seuls établissements au monde où des personnes sourdes et aveugles peuvent vivre en autonomie.

Je voudrais en outre souligner le travail acharné de la sénatrice Asha Seth, qui défend la cause des aveugles et des malvoyants. Elle et le sénateur Jim Munson coparrainent gracieusement cette motion.

Enfin, honorables sénateurs, les personnes sourdes et aveugles sont pour moi une source d'inspiration, de même que tous les gens qui consacrent généreusement leur temps et leur énergie à les aider. J'espère que nous pourrions adopter à l'unanimité cette motion, qui ferait du mois de juin le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, et j'exhorte tous les sénateurs à appuyer cette motion.

(Sur la motion de la sénatrice Hubley, le débat est ajourné.)